



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120248

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/11/2021 13H28 C:025245 I:31052
V/REF : 377405
V/Email reçu le Mardi 30/11/2021 à 13H28

OPAC DE LA SAVOIE
Antenne du Bassin de Chambéry
Code Service : CDE_001_CCHAM
7, RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73024 CHAMBERY CEDEX

V/REF.IMM. 0541
IMMEUBLE : JARDINS LA POTERIE
9 au 26 RUE DE LA PAIX
73160 COGNIN

Voglans, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: 17.411

LOCALISATION : ALLEE 9 RUE DE LA PAIX - PORTE H - LOGT DE MR GHEDABNA - 1ER ETAGE
TEL 07 81999415

MOTIF : INTERVENIR POUR REMONTEE D ODEURS - CURAGE RESEAU

Donneur d'ordre : Mr F. ARBRUN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 09/12/2021 A 09H15
LOGT DE MR GHEDABNA - 1ER ETAGE
CONTROLE DU LOGEMENT
CONSTAT ABSENCE D ODEUR
CONTROLE DES ECOULEMENTS
CONSTAT DE PORTE DU MEUBLE SOUS EVIER VETUSTE PORTE RESTEE DANS LA MAIN
CONTROLE DES SIPHONS
CONSTAT DU SIPHON LAVABO PLIEN DE MATIERES
DEMONTAGE ET NETTOYAGE DU SIPHON LAVABO
VERIFICATION MECANIQUE DES EVACUATIONS
NETTOYAGE REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 15/12/21 à 18H11 Mr F. ARBRUN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120248

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge/Dépl. Cur./Déb.canal.	2	20,93	20,93
1,75	H(s)Déb./Curage/Pompag-Drains Le 09/12*	2	78,51	137,39
TOTAL H.T.				158,32
T.V.A. a 10,00%				15,83
TOTAL T.T.C.En EURO				174,15

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

30/11
13h28

Fournisseur n° 517606

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Antenne du Bassin de Chambéry - 7 rue Jean Girard-Madoux
73024 Chambéry cedexContact : ARBRUN F. - Cognin Sud
Tél : 04 79 96 11 45**REFERENCES CHORUS :**N° de SIRET : 77645954700100
Code Service : CDE_001_CCHAM
Code Engagement : 377405**N° Marché : 17.411****LOC****N° Bon : 377405**

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Jardins de la Poterie H à COGNIN 9 rue de la Paix - Porte : 0012 - Etage : +01 - Type : 3 - UG : 017196

-> Curage réseauM ghedabna 0781999415 remonté d odeur dans son appartement faire le curage de la colonne - Qté : 1,00 U à 200,00 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 200,00

Montant de la TVA..... 20,00

Montant de l'engagement TTC..... 220,00

Selon les conditions du CCAP

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.
Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation et les références bancaires.Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 03/12/2021

Engagement OPAC A Chambéry le 25/11/2021

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC de la Savoie - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☒ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☒ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Jardins de la Poterie H
9 rue de la Paix
73160 COGNIN

Fait à Chambéry, le 25/11/2021

Référence de la commande : 001 377405

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux

